

PV du CONSEIL D'ADMINISTRATION 12 MARS 2026

Le Président vérifie le quorum. Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 14h22.

Présents :

Mesdames Michèle BARRIOZ, Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Sylviane DUCHOSAL, Rose PAVIET
Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

Absents :

Madame Anne-Marie CHENAL
Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

En cours de remplacement :

Madame Sylvie FONDARD

Sylviane DUCHOSAL est désignée secrétaire de séance.

Le PV de la séance du 26 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

1. RESSOURCES HUMAINES

1.1 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA CANDIDATE RETENUE AU POSTE D'AIDE-SOIGNANTE À TEMPS COMPLET

Le Conseil d'administration a, par délibération n° 2024-036 du 26 septembre 2024, créé un poste d'aide-soignante à temps complet,
À l'issue de la période de recrutement, la candidate qui répond au mieux aux besoins de l'EHPAD n'est pas fonctionnaire mais possède le diplôme et l'expérience requise pour occuper ce poste.
Compte tenu de son profil et de son expérience, il est proposé de la rémunérer par référence à l'échelon 5 du grade d'aide-soignante.

Le Conseil d'administration approuve le recrutement d'un agent contractuel au poste d'aide-soignante pour la période du 01/04/2026 au 31/03/2027 à temps complet et de lui verser, compte tenu de son expérience, une rémunération calculée par référence à l'échelon 5 de la grille du cadre d'emploi des aides-soignantes.

2. FINANCES

2.1 BUDGET PRINCIPAL CIAS – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Après s'être assuré que le comptable public, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2025,
Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par Madame le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil d'administration approuve le compte de gestion 2025 du budget principal.

2.2 BUDGET PRINCIPAL CIAS - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le Président quitte la salle, la Présidence est assurée par Mme Sylviane DUCHOSAL.

Le compte administratif de l'exercice 2025 du CIAS est établi comme suit :

Budget de fonctionnement / CA 2025/ CIAS hors EHPAD

		CA 2024	BP 2025	CA 2025	Observations
D	DEPENSES	93 248,71	142 760,17	137 170,86	
011	Charges à caractère général	2 107,48	4 627,17	727,17	
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	
6064	Fournitures non stockées	218,40	300,00	0,00	
611	Contrats de prestations de services	320,22	2 925,00	394,28	
6232	Fêtes et cérémonies	1 235,97	700,00	0,00	
6234	Réceptions	0,00	200,00	0,00	
6251	Voyages et déplacements, missions	0,00	102,17	0,00	
6281	Cotisations	332,89	400,00	332,89	Frais pédagogiques UNCCAS
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel	89 662,02	136 650,00	134 964,34	Personnel Direction Action Sociale
6332	Cotisations FNAL	40,84	300,00	58,98	
6336	Cotisations CNFPT	988,55	1 420,00	1 427,67	
6338	Autres impôts et taxes	38,88	180,00	0,00	
64111	Personnel titulaire	39 402,41	56 200,00	57 055,69	
64112	Personnel titulaire - SFT	0,00	0,00	0,00	
64113	Personnel titulaire - NBI	1 567,07	2 370,00	2 339,54	
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	23 543,44	38 590,00	36 960,22	
64131	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	
64138	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations URSSAF	5 855,10	9 100,00	9 102,81	
6453	Cotisations retraite	13 373,24	21 460,00	21 007,98	
6454	Cotisations ASSEDIC	0,00	0,00	0,00	
6455	Cotisations assurances du personnel	2 488,45	3 650,00	3 858,36	Assurance
6458	Cotisations autres organismes	107,04	240,00	226,59	
6475	Visites médicales	0,00	0,00	0,00	
6478	CNAS	217,00	440,00	444,00	
6488	Autres charges	2 040,00	2 700,00	2 482,50	Tickets restaurant
65	Autres charges de gestion courante	1,21	5,00	1,35	
65888	Autres	1,21	5,00	1,35	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 478,00	1 478,00	1 478,00	
6811	Dotations aux immobilisations corporelles	1 478,00	1 478,00	1 478,00	Amortissement Peugeot 208 / Informatique
R	RECETTES	113 908,88	142 760,17	142 455,52	
002	Résultat de fonctionnement reporté	16 566,86	20 660,17	20 660,17	
013	Atténuation de charges	771,00	1 300,00	993,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	771,00	1 000,00	993,00	
6479	Remboursements sur autres charges sociales	0,00	300,00	0,00	
74	Subventions et participations	96 000,00	120 800,00	120 800,00	
74751	GFP de rattachement	96 000,00	120 800,00	120 800	Subvention d'équilibre COVA
75	Autres produits de gestion courante	1,02	0,00	2,35	
7588	Autres produits de gestion courante	1,02	0,00	2,35	
77	Produits exceptionnels	570,00	0,00	0,00	

773	Mandats annulés ou atteints par la déchéance	570,00	0,00	0,00
777	- Quote part subventions d'investissement virées au résul	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice		4 093,31	-20 660,17	-15 375,51
Résultat de clôture		20 660,17	0,00	5 284,66

Budget d'investissement / CA 2025 / CIAS hors EHPAD					
		CA 2024	BP 2025	CA 2025	Observations
DEPENSES		0,00	12 909,21	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	12 909,21	0,00	
RECETTES		11 431,21	12 909,21	12 909,21	
002	Résultat d'investissement reporté	9 953,21	11 431,21	11 431,21	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 478,00	1 478,00	1 478,00	Amortissements
Résultat de l'exercice		1 478,00	-11 431,21	1 478,00	
Résultat de clôture		11 431,21	0,00	12 909,21	

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion tenu par Madame le Comptable Public.

Le Conseil d'Administration, hors présence du Président, valide le compte administratif 2025 du CIAS.

La Présidence est reprise par M. Lucien SPIGARELLI.

2.3 BUDGET PRINCIPAL CIAS – AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT 2025

Le Conseil d'administration après avoir adopté le compte administratif 2025 du budget principal du CIAS, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Affectation résultat 2025 / Budget CIAS		TOTAL
Section de fonctionnement		
Résultat de l'exercice (A)		20 660,17 €
Report à nouveau N-1 (B) -		15 375,51 €
Résultat à affecter (A+B)		5 284,66 €

Le Conseil d'administration décide d'affecter au budget 2026, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la façon anticipée suivante :

- **L'excédent de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 5 284.66 €.**

2.4 BUDGET PRINCIPAL CIAS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Budget de fonctionnement /BP 2026/ CIAS hors EHPAD						
		CA 2024	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Observations
D	DEPENSES	93 248,71	142 760,17	137 170,86	163 510,13	
011	Charges à caractère général	2 107,48	4 627,17	727,17	2 385,00	
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	
6064	Fournitures non stockées	218,40	300,00	0,00	630,00	
611	Contrats de prestations de services	320,22	2 925,00	394,28	405,00	
6232	Fêtes et cérémonies	1 235,97	700,00	0,00	700,00	
6234	Réceptions	0,00	200,00	0,00	200,00	
6251	Voyages et déplacements, missions	0,00	102,17	0,00	100,00	
6281	Cotisations	332,89	400,00	332,89	350,00	Frais pédagogiques UNCCAS
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel	89 662,02	136 650,00	134 964,34	157 340,00	Personnel Direction Action Sociale
6332	Cotisations FNAL	40,84	300,00	58,98	1 060,00	
6336	Cotisations CNFPT	988,55	1 420,00	1 427,67	1 490,00	
6338	Autres impôts et taxes	38,88	180,00	0,00	0,00	
64111	Personnel titulaire	39 402,41	56 200,00	57 055,69	69 590,00	
64112	Personnel titulaire - SFT	0,00	0,00	0,00	0,00	
64113	Personnel titulaire - NBI	1 567,07	2 370,00	2 339,54	2 370,00	
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	23 543,44	38 590,00	36 960,22	41 300,00	
64131	Personnel non titulaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
64138	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	
6451	Cotisations URSSAF	5 855,10	9 100,00	9 102,81	9 500,00	
6453	Cotisations retraite	13 373,24	21 460,00	21 007,98	24 000,00	
6454	Cotisations ASSEDIC	0,00	0,00	0,00	0,00	
6455	Cotisations assurances du personnel	2 488,45	3 650,00	3 858,36	4 624,00	Assurance
6458	Cotisations autres organismes	107,04	240,00	226,59	240,00	
6475	Visites médicales	0,00	0,00	0,00	0,00	
6478	CNAS	217,00	440,00	444,00	466,00	
6488	Autres charges	2 040,00	2 700,00	2 482,50	2 700,00	Tickets restaurant
65	Autres charges de gestion courante	1,21	5,00	1,35	5,00	
65888	Autres	1,21	5,00	1,35	5,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 478,00	1 478,00	1 478,00	3 780,13	
6811	Dotations aux immobilisations corporelles	1 478,00	1 478,00	1 478,00	3 780,13	Amortissement Peugeot 208 / Informatique
R	RECETTES	113 908,88	142 760,17	142 455,52	163 510,13	
002	Résultat de fonctionnement reporté	16 566,86	20 660,17	20 660,17	5 284,66	
013	Atténuation de charges	771,00	1 300,00	993,00	3 819,95	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	771,00	1 000,00	993,00	3 375,00	
6479	Remboursements sur autres charges sociales	0,00	300,00	0,00	444,95	
74	Subventions et participations	96 000,00	120 800,00	120 800,00	152 660,00	
74751	GFP de rattachement	96 000,00	120 800,00	120 800	152 660	Subvention d'équilibre COVA
75	Autres produits de gestion courante	1,02	0,00	2,35	0,00	
7588	Autres produits de gestion courante	1,02	0,00	2,35	0,00	
77	Produits exceptionnels	570,00	0,00	0,00	1 745,52	
773	Mandats annulés ou atteints par la déchéance	570,00	0,00	0,00	0,00	
777	- Quote part subventions d'investissement virées au résultat	0,00	0,00	0,00	1 745,52	

Résultat de l'exercice	4 093,31	-20 660,17	-15 375,51	-5 284,66
Résultat de clôture	20 660,17	0,00	5 284,66	0,00

Budget d'investissement /BP 2026/ CIAS hors EHPAD						
		BP 2025	CA 2025	BP 2026	BP 2026	Observations
DEPENSES		12 909,21	0,00	25 416,84	12 507,63	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	0,00	1 745,52	1 745,52	Subventions
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	11 640,00	11 640,00	Etudes Amo RDChaleur
21	Immobilisations corporelles	12 909,21	0,00	12 031,32	-877,89	
RECETTES		12 909,21	12 909,21	25 416,84	1 478,00	
002	Résultat d'investissement reporté	11 431,21	11 431,21	12 909,21	1 478,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	8 727,50	8 727,50	Réseau de chaleur
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 478,00	1 478,00	3 780,13	2 302,13	Amortissements
Résultat de l'exercice		-11 431,21	1 478,00	-12 909,21	-1 478,00	
Résultat de clôture		0,00	12 909,21	0,00	0,00	

Le Conseil d'administration approuve le vote du budget primitif 2026 du CIAS.

2.5 BUDGET ANNEXE CIAS DÉDIÉ À L'EHPAD – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

Le Conseil d'Administration,

Après s'être assuré que le comptable public, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2025,

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par Madame le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil d'administration approuve le compte de gestion 2025 du budget annexe CIAS dédié à l'EHPAD.

2.6 BUDGET ANNEXE CIAS DÉDIÉ À L'EHPAD – APPROBATION DE L'ERRD 2025

Le Président quitte la salle, la Présidence est assurée par Mme Sylviane DUCHOSAL.

La Vice-Présidente rappelle que l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) est établi par l'ordonnateur de l'établissement qui rend ainsi compte annuellement des opérations budgétaires. Il se compose des documents suivants et il est transmis aux tarifificateurs au plus tard le 30 avril :

- Une synthèse de l'ERRD par section d'imputation
- Un rapport d'activité et financier qui porte sur l'exécution budgétaire de l'exercice
- Une annexe sur la capacité d'autofinancement
- Une annexe sur l'état de la dette.

Le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe de l'EHPAD « La Maison du Soleil » est joint en annexe.

Les résultats s'établissent ainsi qu'il suit :

SECTION D'EXPLOITATION	
Titres émis	2 806 221.55 €
Mandats émis	2 797 505.18 €
RESULTAT COMPTABLE D'EXPLOITATION 2025	
Résultat d'exploitation 2025	8 716.37 €

➤ **ERRD par section d'imputation**

- Le résultat de la section d'exploitation définit les produits et les charges comptabilisés au cours de l'exercice, pour 2025 s'élève à **8 716.37 €**

FONCTIONNEMENT				
	Libellé	ERRD 2024	EPRD 2025	ERRD 2025
DEPENSES				
HEBERGEMENT	Dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe 1)			
	Total dépenses afférentes à l'exploitation courante	308 482,80 €	317 224,00 €	307 329,42 €
DEPENDANCE	Dépenses afférentes à l'exploitation courante			
	Total dépenses afférentes à l'exploitation courante	33 944,63 €	35 236,00 €	36 270,83 €
SOIN	Dépenses afférentes à l'exploitation courante			
	Total dépenses afférentes à l'exploitation courante	20 354,78 €	24 050,00 €	25 411,05 €
	TOTAL DEPENSES GROUPE 1	362 782,21 €	376 510,00 €	369 011,30 €
HEBERGEMENT	Dépenses afférentes au personnel (groupe 2)			
	Total dépenses afférentes au personnel	530 849,70 €	404 269,76 €	580 458,37 €
DEPENDANCE	Dépenses afférentes au personnel			
	Total dépenses afférentes au personnel	403 125,90 €	640 848,11 €	644 053,76 €
SOIN	Dépenses afférentes au personnel			
	Total dépenses afférentes au personnel	1 010 869,27 €	962 510,96 €	790 021,22 €
	TOTAL DEPENSES GROUPE 2	1 944 844,87 €	2 007 628,83 €	2 014 533,35 €
HEBERGEMENT	Dépenses afférentes à la structure (groupe 3)			
	Total dépenses afférentes à la structure	374 812,71 €	391 416,30 €	381 370,85 €
DEPENDANCE	Dépenses afférentes à la structure			
	Total dépenses afférentes à la structure	10 258,15 €	13 562,70 €	7 025,32 €
SOIN	Dépenses afférentes à la structure			
	Total dépenses afférentes à la structure	32 305,58 €	28 750,00 €	25 564,36 €
	TOTAL DEPENSES GROUPE 3	417 376,44 €	433 729,00 €	413 960,53 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	2 725 003,52 €	2 817 867,83 €	2 797 505,18 €
RECETTES				
HEBERGEMENT	Produits de la tarification (groupe 1)			
	Total recettes de la tarification	1 023 770,39 €	1 044 855,16 €	1 067 099,55 €
DEPENDANCE	Produits de la tarification			
	Total recettes de la tarification	325 906,35 €	322 633,86 €	346 820,79 €
SOIN	Produits de la tarification			
	Total recettes de la tarification	938 689,93 €	916 133,05 €	825 381,32 €
	TOTAL RECETTES GROUPE 1	2 288 366,67 €	2 283 622,07 €	2 239 301,66 €
HEBERGEMENT	Autres produits relatifs à l'exploitation			
	Total recettes autres produits relatifs à l'exploitation	224 748,79 €	78 163,26 €	202 500,65 €
DEPENDANCE	Autres produits relatifs à l'exploitation			
	Total recettes autres produits relatifs à l'exploitation	65 529,76 €	287 321,95 €	232 215,88 €
SOIN	Autres produits relatifs à l'exploitation			
	Total recettes autres produits relatifs à l'exploitation	178 538,95 €	97 377,67 €	130 015,97 €
	TOTAL RECETTES GROUPE 2	468 817,50 €	462 862,88 €	564 732,50 €
HEBERGEMENT	Produits financiers et produits non encaissables			
	Total recettes des produits financiers et produits non encaissables	35,42 €	805,32 €	1 395,86 €
DEPENDANCE	Produits financiers et produits non encaissables			
	Total recettes des produits financiers et produits non encaissables	- €	- €	- €
SOIN	Produits financiers et produits non encaissables			
	Total recettes des produits financiers et produits non encaissables	- €	791,63 €	791,53 €
	TOTAL RECETTES GROUPE 3	35,42 €	1 596,95 €	2 187,39 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	2 757 219,59 €	2 748 081,90 €	2 806 221,55 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	32 216,07 €	-69 785,93 €	8 716,37 €

- La notion de résultat d'investissement au sens classique du terme (titres- mandats d'investissement) n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation, par le biais de la CAF, alimente et participe à la variation du fonds de roulement qui constitue la ligne d'équilibre de l'EPRD.

INVESTISSEMENT				
Article	Libellé	ERRD 2024	EPRD 2025	ERRD 2025
DEPENSES				
HEBERGEMENT				
TITRE 1 (ch 021)	Remboursement des dettes financières			
		2 670,00	6 500,00	2 860,00
TITRE 2 (ch 022)	Acquisition de l'élément de l'actif immobilisé			
		50 014,50	66 798,99	61 015,07
	Total dépenses d'investissement	52 684,50	73 298,99	63 875,07
SOIN				
TITRE 2 (ch 022)	Acquisition de l'élément de l'actif immobilisé			
		2 887,50	400,00	-
	Total dépenses d'investissement	2 887,50	400,00	-
	TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	55 572,00	73 698,99	63 875,07
RECETTES				
HEBERGEMENT				
TITRE 1 (ch 027)	Augmentation des capitaux propres			
		26 893,69	13 087,00	10 869,53
TITRE 2 (ch 028)	Augmentation des dettes financières			
		5 000,00	7 500,00	4 000,00
	Total recettes d'investissement	31 893,69	20 587,00	14 869,53
SOIN				
TITRE 1 (ch 027)	Augmentation des capitaux propres			
		-	-	2 221,36
TITRE 2 (ch 028)	Augmentation des dettes financières			
		-	-	-
	Total recettes d'investissement	-	-	2 221,36
	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	31 893,69	20 587,00	17 090,89

Dépenses d'équipement

INVESTISSEMENT 2025 - EHPAD D'AIME				
Désignation d'un bien	Montant des dépenses prévues	HEB	SOIN	Montant des dépenses réalisées
CENTRALE ANTICALCAIRE	1 600,00 €			
CELLULE DE REFROIDISSEMENT	3 600,00 €	3 093,60 €		3 093,60 €
COUPEUR DE MEDICAMENTS	400,00 €			
RIDEAU FIBRE SALLE MULTI-SENS		784,90 €		784,90 €
AUTO LAVEUSE IMOP	3 894,00 €	3 894,00 €		3 894,00 €
MICRO ONDES CANTOU	219,99 €	219,99 €		219,99 €
LAVE VAISSELLE PLONGE		9 974,40 €		9 974,40 €
2154 - Matériels et outillages	9 713,99 €	17 966,89 €	0,00 €	17 966,89 €
SYSTEME DECT/TELEPHONIE	19 800,00 €	18 810,14 €		18 810,14 €
PLACARDS CHAMBRE CANTOU	12 000,00 €			
REPARATION VARIATEUR DE FREQUENCE ASCENCEUR		7 487,62 €		7 487,62 €
INSTALLATION ELEMENTS EAU CHAUDE + FROIDE (FUITE DALLE)		5 400,00 €		5 400,00 €
VESTIAIRES AGENTS	1 500,00 €			
2181 - Installations et agencements	33 300,00 €	31 697,76 €	0,00 €	31 697,76 €
IMPRIMANTE INFIRMIERE	430,00 €	151,80 €		151,80 €
2183 - Matériels de bureau	430,00 €	151,80 €	0,00 €	151,80 €
AMENAGEMENT BUREAU SOIGNANTE AU CANTOU	850,00 €	758,62 €		758,62 €
2 CHAISES ERGONOMIQUES ADMINISTRATIFS	1 500,00 €			
5 LITS MEDICALISES	11 770,00 €	10 200,00 €		10 200,00 €
MOBILIER DE CHAMBRE - 5 CHAMBRES	8 100,00 €			
2184 - Mobilier	22 220,00 €	10 958,62 €	0,00 €	10 958,62 €
COUVERTURES POLAIRE	450,00 €			
RIDEAU FIBRE SALLE MULTI-SENS	785,00 €			
CADRES DECORATION	300,00 €	240,00 €		240,00 €
2188- Autres immobilisations	1 535,00 €	240,00 €	0,00 €	240,00 €
TOTAL	68 698,99 €	61 015,07 €	0,00 €	61 015,07 €
COMPTE - TITRE 2	DEPENSES PREVUES	DEPENSES REALISEES	DEPENSES BUDGETAIRES	TOTAL
205 Concessions et droits similaires , brevets, licences ,marques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2154 Matériel et outillage	9 713,99 €	17 966,89 €	17 966,89 €	-8 252,90 €
2181 Installations générales	33 300,00 €	31 697,76 €	31 697,76 €	1 602,24 €
2183 Matériel de bureau	430,00 €	151,80 €	151,80 €	278,20 €
2184 Mobilier	22 220,00 €	10 958,62 €	10 958,62 €	11 261,38 €
2088 Autre Immobilisation	1 535,00 €	240,00 €	240,00 €	1 295,00 €
TOTAL	67 198,99 €	61 015,07 €	61 015,07 €	6 183,92 €

Capacité d'autofinancement

Capacité d'autofinancement en euros/ ERRD 2025/EHPAD				
Libellé	ERRD 2024		ERRD 2025	
	TOTAL	€ N-1	TOTAL	€ N-1
Recettes d'exploitation				
G1 Produits de la tarification	2 288 366,67	128 448,86	2 239 301,66	- 49 065,01
G2 Autres produits relatifs à l'exploitation	468 817,50	- 80 019,75	564 732,50	95 915,00
<i>Dont subvention COVA</i>	350 000,00	-	390 000,00	40 000,00
G3 Produits financiers et non encaissables	35,42	35,42	2 187,39	2 151,97
Total recettes d'exploitation	2 757 219,59	48 464,53	2 806 221,55	49 001,96
Dépenses d'exploitation				
G1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	362 782,21	- 4 334,64	369 011,30	6 229,09
G2 Dépenses afférentes au personnel	1 944 844,87	- 96 888,60	2 014 533,35	69 688,48
G3 Dépenses afférentes à la structure	417 376,44	44 161,58	413 960,53	- 3 415,91
Total dépenses d'exploitation	2 725 003,52	- 57 061,66	2 797 505,18	72 501,66
Résultat comptable				
Recettes d'exploitation	2 757 219,59	48 464,53	2 806 221,55	49 001,96
Dépenses d'exploitation	2 725 003,52	- 57 061,66	2 797 505,18	72 501,66
Résultat net	32 216,07	105 526,19	8 716,37	- 23 499,70
Capacité d'autofinancement (après retraitement)				
Résultat net	32 216,07	105 526,19	8 716,37	- 23 499,70
Dotations aux immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Dotations aux immobilisations corporelles	35 032,11	- 676,98	37 675,34	2 643,23
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	-	-	1 596,85	1 596,85
Capacité d'autofinancement	67 248,18	104 849,21	44 794,86	- 22 453,32

Le résultat de l'exercice 2025 est excédentaire de **8 716,37 €**, en diminution significative par rapport à l'exercice 2024, avec un écart de près de 24 000 €.

La capacité d'autofinancement demeure toutefois positive et permet de couvrir les dépenses courantes d'équipements. Ces investissements, nécessaires au bon fonctionnement de la structure et à l'amélioration des conditions de vie des résidents, sont financés par les capitaux propres, et plus particulièrement par la réserve d'excédent affectée à l'investissement, constituée dans le cadre des Compléments Non Renouvelables engagés en 2020 par l'ARS au titre du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Pour mémoire, les autorités de tarification recommandent, pour les EHPAD publics non propriétaires du bâti, de dégager un taux de capacité d'autofinancement représentant en moyenne 2,5 % des recettes courantes de fonctionnement.

L'ERRD de l'exercice 2025 de l'EHPAD est conforme au compte de gestion établi par le comptable public.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, hors présence du président, d'arrêter l'ERRD 2025 du budget annexe de l'EHPAD (article L2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales).

La Présidence est reprise par M. Lucien SPIGARELLI.

2.7 BUDGET ANNEXE CIAS DÉDIÉ À L'EHPAD – AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION ERRD 2025

Le Président rappelle que le Contrat Pluri Annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été conclu avec l'Agence régionale de Santé et le Conseil Départemental de la Savoie le 28 janvier 2022, effectif au 01.01.2022 pour une durée de cinq ans, engendrant des modifications au niveau de la nomenclature et de la décision d'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle également que le résultat de la section d'exploitation apparaissant à l'ERRD 2025, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice sans distinction des sections tarifaires.

ERRD 2025/ Section d'exploitation/Ehpad		HEBERGEMENT	DEPENDANCE SOINS	TOTAL
D é p e n s e s	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	307 329,42 €	61 681,88 €	369 011,30 €
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	580 458,37 €	1 434 074,98 €	2 014 533,35 €
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	381 370,85 €	32 589,68 €	413 960,53 €
	TOTAL	1 269 158,64 €	1 528 346,54 €	2 797 505,18 €
R e c e t t e s	Groupe I : Produits de la tarification	1 067 099,55 €	1 172 202,11 €	2 239 301,66 €
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	202 500,65 €	362 231,85 €	564 732,50 €
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	1 395,86 €	791,53 €	2 187,39 €
	TOTAL	1 270 996,06 €	1 535 225,49 €	2 806 221,55 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2025		1 837,42 €	6 878,95 €	8 716,37 €

Le Président propose au Conseil d'administration d'affecter le résultat d'exploitation de la façon suivante :

- **Affectation de l'excédent constaté de 8 716.37 € au compte 1190- report à nouveau.**

Par suite de cette affectation :

- Le compte 10686 (réserve de compensation des déficits) sera pourvu d'un montant de **92 049.56 € (83 333.19 € + 8 716.37 €)**.

Le Conseil d'administration décide d'affecter le résultat d'exploitation comme présenté par le Président.

2.8 BUDGET ANNEXE CIAS DÉDIÉ À L'EHPAD – APPROBATION DE L'EPRD 2026

Le Président expose :

Conformément aux règles de gestion des établissements médicaux sociaux, le Président soumet au vote de l'assemblée l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) pour l'exercice 2026, « EHPAD La Maison du Soleil ».

Le Président rappelle que l'établissement est confronté à un contexte financier durablement contraint, marqué par l'augmentation continue des charges (alimentation, fluides, fournitures, équipements, dépenses de personnel) et par le vieillissement du bâtiment.

Au cours du dernier exercice, l'EHPAD a dû faire face à plusieurs pannes techniques majeures, nécessitant des travaux urgents et non programmés afin d'assurer la sécurité des résidents et de l'exploitation quotidienne de la structure. Ces interventions ont mobilisé une part importante des ressources disponibles et ont conduit l'établissement à prioriser ses investissements, en limitant les projets d'amélioration non urgents.

Il souligne que dans ce contexte, le déséquilibre budgétaire observé résulte d'un écart croissant entre des charges en hausse et des recettes insuffisamment dynamiques. Les dépenses, principalement liées aux obligations légales, au remplacement du personnel absent, à l'entretien du bâti vieillissant et à la qualité de la prise en charge, continuent de croître, alors que les ressources restent strictement encadrées, limitant la marge de manœuvre de l'établissement.

Malgré une gestion rigoureuse et responsable, cette situation rend nécessaire le maintien d'un soutien financier renforcé de la Communauté de communes Les Versants d'Aime.

Le Président propose de porter cette subvention d'équilibre à 390 000 €, traduisant l'engagement de la collectivité en faveur du maintien d'un service public médico-social de proximité afin d'assurer la continuité des soins et la stabilité des équipes sur le territoire.

Afin de renforcer la soutenabilité financière de l'établissement tout en améliorant l'équité entre les usagers, la mise en place d'un tarif différencié, validée par le Comité de Vie Sociale en date du 15 septembre 2025, est prévue après la validation du présent EPRD.

Dans ce cadre, une augmentation de 5 % du tarif hébergement sera appliquée aux nouveaux résidents non bénéficiaires de l'aide sociale à compter du 1er mars 2026.

Ce dispositif autorisé par la loi "Bien Vieillir" du 8 avril 2024 et mis en œuvre par le décret n° 2024-1270 du 31 décembre 2024, permettra de mieux tenir compte des capacités contributives des usagers, de consolider les ressources de la section hébergement et de limiter le recours à la subvention d'équilibre, tout en garantissant l'accessibilité de l'établissement aux publics les plus fragiles.

La priorité reste une qualité de vie et de prise en charge des résidents optimale. C'est pourquoi, les professionnels de l'EHPAD s'appuient sur le projet d'établissement 2023-2028, les objectifs fixés dans le CPOM et les fiches actions découlant de l'évaluation de la qualité de la prise en charge. Il en va de même pour le souhait de maintenir une qualité de vie au travail, levier essentiel du recrutement et gage de bientraitance pour les résidents.

L'objectif de toutes les parties reste l'efficacité économique, de nature à assurer un retour à l'équilibre financier.

Dans l'attente, en complément du rapport d'activité qui sera plus amplement détaillé pour nos partenaires tarifificateurs (Département et Agence Régionale de Santé), l'EHPAD « La Maison du Soleil », poursuit la mise en place des actions avec un suivi régulier des indicateurs, en lien avec les éléments négociés lors du CPOM :

- Qualité et sécurité de la prise en charge et de l'accompagnement
- Politique en faveur des ressources humaines
- L'EHPAD dans son environnement

La transition écologique sera poursuivie en 2026 avec le début des travaux pour le raccordement au réseau de chaleur, le développement du tri et des écogestes au quotidien. Ces initiatives s'inscrivent dans le respect des obligations légales, notamment la loi Tertiaire, qui impose une réduction progressive de la consommation énergétique des bâtiments. Le raccordement permettra à l'EHPAD de maîtriser ses consommations, limiter son empreinte carbone et anticiper les besoins énergétiques futurs.

La restauration et la nutrition resteront prioritaires. Le renouvellement du marché de restauration permettra de renforcer la prévention de la dénutrition grâce à des ateliers adaptés aux besoins des résidents, contribuant à leur santé et à leur bien-être.

L'ouverture sur le territoire et les liens intergénérationnels seront également développés. La collaboration avec les associations locales, les différents pôles de la collectivité et les partenaires extérieurs favorisera les échanges entre générations et l'animation de la vie locale autour de l'EHPAD.

Enfin, la formation des équipes restera un levier central pour la qualité de l'accompagnement. En 2026, les actions de formation seront davantage mutualisées et ciblées, en lien avec nos partenaires, pour répondre aux besoins spécifiques de l'équipe professionnelles et renforcer leurs compétences dans des domaines essentiels : nutrition, soins aux personnes, accompagnement en fin de vie, gestion du stress, transition écologique et maîtrise des outils numériques.

Rapport financier

L'exercice budgétaire 2026 est marqué par une augmentation des charges, notamment dans le chapitre 012 – dépenses afférentes au personnel, et une légère hausse des dépenses afférentes à l'exploitation courante (Groupe 1) à 376 510 €.

La reconduction des crédits a été effectuée globalement à l'identique des montants réalisés en 2025, à quelques ajustements près :

60611 – Eau et assainissement : +106,66 € par rapport à l'ERRD 2025, liée à la consommation post-fuite de la dalle.

60612 – Énergie, électricité : +1 361,09 € pour anticiper l'indexation des abonnements et tarifs énergétiques.

60621 – Combustibles et carburants : +1 840,18 € pour tenir compte de l'inflation sur les carburants.

606261 – Protections, produits absorbants : +1 410 € (hausse de 5 % du à une dépendance plus importante des résidents).

6063 – Alimentation : +1 525,30 €, ajustement du marché indexé.

6066 – Fournitures médicales : +2 891,47 €, intégration de la prise en charge des chaussures orthopédiques et plans de soins plus lourds pour certains résidents.

6262 – Frais de télécommunication : +649,94 € suite à l'ajout des lignes DECT pour le personnel.

6281 – Prestations blanchissage extérieures : +921,26 €, hausse de 5 %, dû à une hausse des tarifs et un usage plus prononcé.

6251 – Voyages et déplacements : +880,90 €, renforcement du plan de formation externe.

Dépenses afférentes au personnel (Groupe 2)

Ces dépenses représentent plus de 71 % des dépenses de fonctionnement et s'élèvent à 2 061 568 € en EPRD 2026, soit une hausse modérée par rapport à 2025 (2 014 294 €).

Les variations principales sont les suivantes :

- 6218 – Autres personnels extérieurs : +37 000 €

Pour couvrir les remplacements liés à l'absentéisme, notamment sur la cuisine et certaines fonctions temporaires.

- 622311 – Médecins coordonnateurs : +31 064 €

Pour provisionner la quotité de temps réglementaire du médecin coordonnateur (0,40 ETP).

- 641182 – Complément de traitement indiciaire (CTI) : +2 546 €

Pour tenir compte des évolutions de carrière et changements de grade.

- 64511 – Cotisations salariales : +31 806 €

Pour anticiper la hausse de 3 points des charges sociales.

- 64515 – Cotisations CNRACL : -20 263 € (cotisations du personnel vacataire)

Suite à l'ajustement des cotisations calculées sur la masse salariale réelle.

Ces évolutions s'expliquent principalement par :

- Les hausses conjoncturelles des cotisations et contributions sociales.
- Les évolutions de carrière et changements de grades des agents.
- La nécessité de remplacements liés aux absences longues et à l'absentéisme du personnel.

Le Groupe 2 reste le poste central des dépenses de fonctionnement, avec une maîtrise globale, bien que certains postes connaissent des hausses justifiées par des contraintes organisationnelles et réglementaires.

Dépenses afférentes à la structure (Groupe 3)

Les dépenses structurelles s'élèvent à 433 729 €, avec :

6132 – Locations immobilières : +3 259 €, indexation des loyers OPAC et taxe foncière.

61521 – Entretien et réparations bâtiments publics : +5 874 €, provisions pour travaux liés à la vétusté.

61561 – Informatique : +1 770 €, Hausse des logiciels Métiers.

61558 – Autres matériels et outillages : +3 210 €, entretien du matériel médical et hôtelier vieillissant.

Ces ajustements garantissent la sécurité, la continuité du service et la bonne maintenance des infrastructures.

Recettes

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 2 798 180 € en EPRD 2026.

Groupe 1 – Tarification : 2 313 971 €, légèrement supérieur à l'EPRD 2025 grâce à la révision du tarif d'hébergement et la mise en place d'un tarif différencié validé par le CVS, incluant une augmentation de 5 % pour les nouveaux arrivants non bénéficiaires de l'aide sociale à partir du 01.03.2026.

L'indexation des dotations départementales et de l'ARS (+2,3 %).

Groupe 2 – Autres produits d'exploitation : 482 456 €, légèrement en baisse, impactée par la diminution des repas extérieurs et des remboursements sur charges sociales.

Groupe 3 – Produits financiers et non encaissables : 1 754 €, correspondant à la quote-part des subventions d'investissement du PAIQ virées au résultat.

Subvention d'équilibre de la Communauté de communes Les Versants d'Aime portée à 390 000 €, afin de compenser la hausse des charges et sécuriser le fonctionnement.

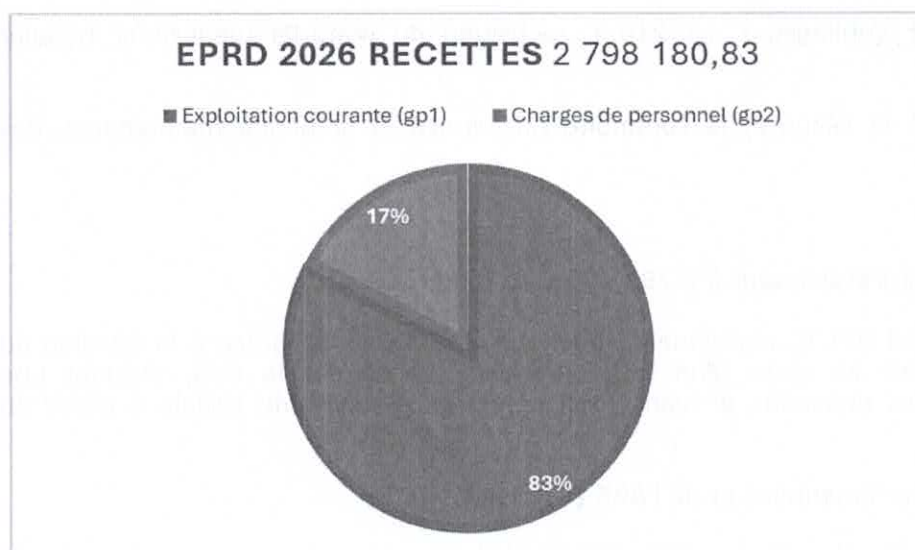
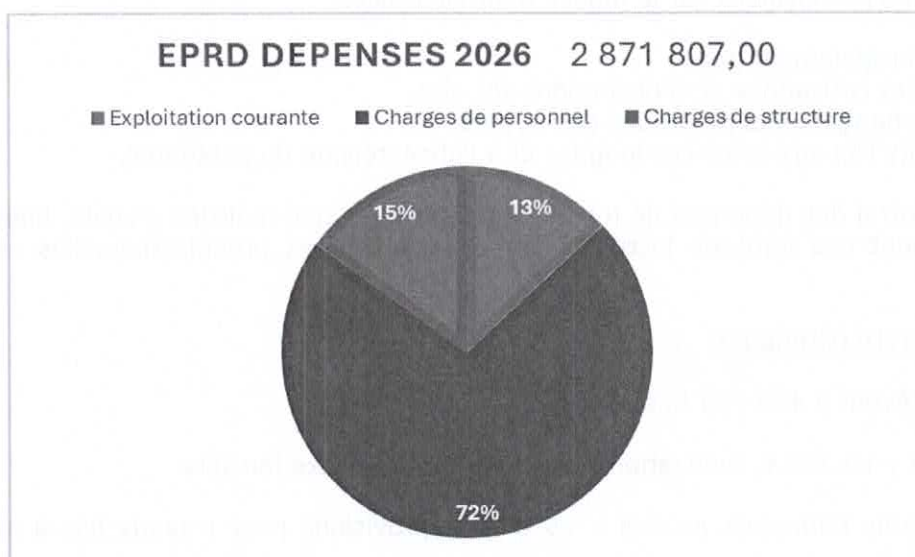
Commentaire global

L'exercice 2026 confirme que l'EHPAD doit composer avec des charges structurelles et salariales élevées, tout en maintenant une gestion rigoureuse.

Les recettes, bien que stabilisées, nécessitent le renfort de la subvention d'équilibre pour assurer la continuité et la sécurité du service, tout en permettant le maintien de la qualité des soins et de la vie quotidienne des résidents.

L'exercice budgétaire est essentiellement marqué par une augmentation des charges du chapitre 012 dû essentiellement à l'augmentation du temps de présence du médecin coordonnateur et du remplacement par un intervenant extérieur sur le service de la cuisine.

- EPRD par section d'imputation (détails page suivante)



FONCTIONNEMENT				
	Libellé	EPRD 2025	ERRD 2025	EPRD 2026
DEPENSES				
HEBERGEMENT	Dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe 1)			
	Total dépenses afférentes à l'exploitation courante	317 224,00 €	307 329,42 €	315 335,00 €
DEPENDANCE	Dépenses afférentes à l'exploitation courante			
	Total dépenses afférentes à l'exploitation courante	35 236,00 €	36 270,83 €	35 515,00 €
SOIN	Dépenses afférentes à l'exploitation courante			
	Total dépenses afférentes à l'exploitation courante	24 050,00 €	25 411,05 €	25 660,00 €
TOTAL DEPENSES GROUPE 1		376 510,00 €	369 011,30 €	376 510,00 €
HEBERGEMENT	Dépenses afférentes au personnel (groupe 2)			
	Total dépenses afférentes au personnel	404 269,76 €	580 458,37 €	421 525,16 €
DEPENDANCE	Dépenses afférentes au personnel			
	Total dépenses afférentes au personnel	640 848,11 €	644 053,76 €	641 696,00 €
SOIN	Dépenses afférentes au personnel			
	Total dépenses afférentes au personnel	962 510,96 €	790 021,22 €	998 346,84 €
TOTAL DEPENSES GROUPE 2		2 007 628,83 €	2 014 533,35 €	2 061 568,00 €
HEBERGEMENT	Dépenses afférentes à la structure (groupe 3)			
	Total dépenses afférentes à la structure	391 416,30 €	381 370,85 €	395 516,54 €
DEPENDANCE	Dépenses afférentes à la structure			
	Total dépenses afférentes à la structure	13 562,70 €	7 025,32 €	10 961,98 €
SOIN	Dépenses afférentes à la structure			
	Total dépenses afférentes à la structure	28 750,00 €	25 564,36 €	27 250,48 €
TOTAL DEPENSES GROUPE 3		433 729,00 €	413 960,53 €	433 729,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		2 817 867,83 €	2 797 505,18 €	2 871 807,00 €
RECETTES				
HEBERGEMENT	Produits de la tarification (groupe 1)			
	Total recettes de la tarification	1 044 855,16 €	1 067 099,55 €	1 032 337,24 €
DEPENDANCE	Produits de la tarification			
	Total recettes de la tarification	322 633,86 €	346 820,79 €	310 467,13 €
SOIN	Produits de la tarification			
	Total recettes de la tarification	916 133,05 €	903 098,32 €	971 166,63 €
TOTAL RECETTES GROUPE 1		2 283 622,07 €	2 317 018,66 €	2 313 971,00 €
HEBERGEMENT	Autres produits relatifs à l'exploitation			
	Total recettes autres produits relatifs à l'exploitation	78 163,26 €	202 500,65 €	178 214,66 €
DEPENDANCE	Autres produits relatifs à l'exploitation			
	Total recettes autres produits relatifs à l'exploitation	287 321,95 €	232 215,88 €	223 711,95 €
SOIN	Autres produits relatifs à l'exploitation			
	Total recettes autres produits relatifs à l'exploitation	97 377,67 €	52 298,97 €	80 529,39 €
TOTAL RECETTES GROUPE 2		462 862,88 €	487 015,50 €	482 456,00 €
HEBERGEMENT	Produits financiers et produits non encaissables			
	Total recettes des produits financiers et produits non encaissables	805,32 €	1 395,86 €	962,30 €
DEPENDANCE	Produits financiers et produits non encaissables			
	Total recettes des produits financiers et produits non encaissables	- €	- €	- €
SOIN	Produits financiers et produits non encaissables			
	Total recettes des produits financiers et produits non encaissables	791,63 €	791,53 €	791,53 €
TOTAL RECETTES GROUPE 3		1 596,95 €	2 187,39 €	1 753,83 €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		2 748 081,90 €	2 806 221,55 €	2 798 180,83 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		-69 785,93 €	8 716,37 €	-73 626,17 €

INVESTISSEMENT

EHPAD/Proposition budgétaire 2026/INVESTISSEMENT 2026 /Dépenses	
	Budget
G2 Acquisition de l'élément de l'actif immobilisé	
LICENCE TOVERTAFEL	1 452,00 €
205-Concessions et droits similaires , brevets, licences ,marques	1 452,00 €
TABLE RECHAUFFE CUISINE	5 400,00 €
COUPEUR DE MEDICAMENTS	400,00 €
2154 - Matériels et outillages	5 800,00 €
PLACARDS CHAMBRE CANTOU	12 000,00 €
LIGNES GMS ASCENSEUR (REPLACEMENT ANALOGIQUE)	7 950,00 €
POMPE DE RELEVAGE	4 188,48 €
VESTIAIRES AGENTS	1 500,00 €
2181 - Installations et agencements	25 638,48 €
TABLETTES SOIGNANTES	950,00 €
2183 - Matériels de bureau	950,00 €
AMENAGEMENT BUREAU SOIGNANTE	1 250,00 €
MOBILIER DE CHAMBRE - 5 CHAMBRES	12 500,00 €
2184 - Mobilier	13 750,00 €
COUVERTURES POLAIRE	450,00 €
2188 - Autres immobilisation corporelle	450,00 €
TOTAL	48 040,48 €

Le Conseil d'administration conformément à l'article R.314-211 du CASF approuve la proposition budgétaire EPRD de l'exercice 2026 de l'EHPAD.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 AUTORISATION À SIGNER LA CONVENTION AVEC LE MÉDECIN COORDONATEUR

Le Président informe les membres du Conseil d'administration que, à la suite du départ à la retraite du Médecin Coordinateur en fonction, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention afin d'assurer la continuité des missions de coordination médicale au sein de l'établissement.

En application des dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles relatives aux établissements et services sociaux et médico-sociaux, ainsi que des textes réglementaires encadrant l'organisation et le fonctionnement des établissements accueillant des personnes âgées dépendantes, chaque structure doit disposer d'un Médecin Coordinateur chargé d'assurer la cohérence et la qualité du suivi médical des résidents.

Pour un établissement d'une capacité de 40 lits, le volume d'intervention du Médecin Coordinateur doit être conforme aux seuils fixés par la réglementation en vigueur, soit 0.40 ETP.

Conformément aux textes applicables, le Médecin Coordinateur élabore et met en œuvre le projet de soins avec le concours de l'équipe soignante. Ce projet définit les modalités générales de prise en charge des résidents et peut préciser les pathologies médicales pour lesquelles l'établissement ne dispose pas des moyens adaptés.

La convention proposée vise à garantir :

La conformité de l'établissement aux exigences légales ;
Le respect des règles éthiques et déontologiques applicables à la profession médicale ;
La qualité, la sécurité et la continuité de l'accompagnement des résidents.

Le projet de convention, transmis avec la convocation à la présente séance, a fait l'objet d'échanges préalables avec le praticien concerné.

Il est proposé de conclure une convention pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

Lucien SPIGARELLI remercie chaleureusement le docteur KLEIN qui a accepté la prolongation de la convention et qui de plus a participé à la coupe PATHOS.

Aurore BRUNOD précise à ce propos, que la prochaine coupe PATHOS aura lieu le 23 mars et que ce sera l'occasion de saluer le départ à la retraite du docteur Klein.

Sylviane DUCHOSAL demande qui sera le nouveau médecin coordonnateur.

Aurore BRUNOD lui répond qu'il s'agit de Mme Valentine DURIVAL, qui est médecin traitant dans la commune de SEEZ, et qui va passer un diplôme universitaire afin de se spécialiser en gériatrie.

Le Conseil d'Administration autorise le Président à signer la convention avec le médecin coordonnateur, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2026.

4. DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Conformément à l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), lors de sa séance du 03 novembre 2020, le Conseil d'Administration du CIAS a délégué plusieurs de ses attributions au Président ou au Vice-Président (délibération n° 2020-039).

Selon les mêmes dispositions, le Président ou le Vice-Président devront rendre compte, lors de chaque séance du Conseil d'Administration, des décisions prises sur le fondement de ladite délibération.

Depuis la séance du Conseil d'administration du 26 février 2026, aucune décision n'a été prise.


5. INFORMATION / QUESTIONS DIVERSES

Lucien SPIGARELLI termine en remerciant les membres pour leur investissement au sein du CIAS, et il remercie Aurore BRUNOD ainsi que Fabrice GIOVANNELLI pour leur travail au sein de l'EHPAD.

Le Président lève la séance à 14h56.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI

C.I.A.S.
LE CHALET - BP 60
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX

